**REGLEMENT DE LA BOURSE TOUTES COLLECTIONS**

**Art. 1** La manifestation organisée par la Musique Municipale de Bitschwiller lès Thann a pour but de réunir différentes collections, des plus insolites aux plus traditionnelles, d’effectuer des échanges et des ventes entre collectionneurs et particuliers.

**Art. 2** Les dates sont fixées au samedi 31 mai et (ou) 1er juin 2025 au complexe sportif et culturel rue de la gare 68620 Bitschwiller lès Thann. La mise en place des stands s’effectuera les samedi 31/05 et dimanche 01/06/25 à partir de 6h.

Toutefois une possibilité de s’installer le samedi à partir de 16h le 31/05 pour les exposants qui s’inscrivent pour le dimanche un gardiennage serra assuré la nuit.

**Art. 3 Concernant la partie Militaria :**

Les équipements militaires et tous les accessoires objets et documents ayant une relation avec l'histoire pourront être proposés. Nous proscrivons les armes des catégories A, B, C, D, les armes létales ainsi que leurs éléments de constitution

**Art. 4** Tous les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de l'exposant, y compris les mesures de sécurité.

**Art. 5** Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration ou litige résultant du non-respect des articles ci-dessus.

**Art. 6** Les exposants devront s'acquitter des droits d'inscription à la réservation. Les chèques ne seront encaissés qu'après la bourse. En cas d'absence ou de désistement, le remboursement ne sera effectué qu'en cas de maladie ou accident justifié.

**Art. 7** Les réservations se feront dans l'ordre d'arrivée des bulletins et dans la limite des disponibilités.

**Art. 8** Au cas où un exposant ne serait pas présent à 9 heures et n'aurait pas prévenu de son retard, les organisateurs se réservent le droit de disposer de son emplacement.

**Art. 9** Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute demande de réservation ou d'exclure toute personne qui pourrait troubler l'ordre ou la moralité de la Bourse.

**Art. 10** Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la Bourse sans en donner les raisons. En ce cas, les droits d'inscription seraient alors remboursés.

**Art. 11** Le présent règlement pourra être modifié à la demande des Autorités ou en fonction de la législation.

**Art. 12** Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement.

**Art. 13** Les exposants doivent veiller à ne présenter au public aucun objet choquant, de caractère religieux, politique ou nazi.

**ATTENTION**

**Pour donner suite à la demande de la Sous-préfecture et de la gendarmerie, la salle de vente et le parking seront surveillés. Aucune transaction ne se fera sur le parking ou dans son environnement immédiat afin de pérenniser la bourse et celles à venir.**



**RENSEIGNEMENTS :**

* Surface du local : 700 mètres carrés et aire de stationnement attenante.
* **Tarif de location des tables : 15€/la table un jour - 20€ deux jours**
* Il sera accusé réception de la réservation, sur demande par téléphone.

**Ouverture de la bourse aux exposants pour l’installation :**

* **Samedi matin à partir de 6h,**
* **Dimanche matin à partir de 6h,** possibilité de s’installer le samedi après-midi à partir de 16h jusqu’à 19h.

**Une Surveillance sera assurée la nuit du samedi au dimanche jusqu'au matin à 7 heures**.

* **Ouverture au public de 9 heures à 16 heures (prix d’entrée : 2€).**
* Gratuit enfants moins de 10 ans
* **Un café sera offert aux exposants dès leur arrivée**.
* **Bar permanent.**
* **Possibilité de repas sur réservation et paiement à l’inscription (15€), même servi au stand.**
* **Samedi collet fumé, salade de pommes de terre, dessert et café.**

**Nombre de repas 15€ X ….. = ……**

* **Dimanche Pot-au-feux, Légumes, dessert et café.**

**Nombre de repas 15€ X …. = ……**

**Pour tous renseignements : N° de tél : 06 83 13 66 45 ou** **braun.luc@orange.fr**

**2 bracelets seront remis aux exposants dès leur arrivée, ils devront les porter de façon visible.**